

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 162-30

**MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
AFIN DE REVOIR LA DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE À LA SUITE D'UNE EXCLUSION DE LA ZONE
AGRICOLE PERMANENTE**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

Conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A 19.1), le *Règlement numéro 162-30 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin de revoir la délimitation du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Calixa-Lavallée à la suite d'une exclusion de la zone agricole permanente* est entré en vigueur le 18 septembre 2020.

Donné à Verchères, le 15 octobre 2020.

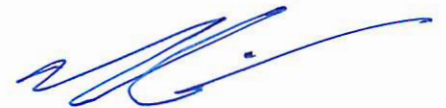


Sylvain Berthiaume
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, **Marc Giard**, greffier de la Ville de Varennes, certifie, sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés par le conseil municipal, entre le 22 octobre et le 6 novembre, 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour de octobre 2020.



Marc Giard
Greffier